



Tocqueville Finance S.A.

TOCQUEVILLE VALUE AMERIQUE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

OPCVM conforme
aux normes
européennes

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

■ Code ISIN	FR0010547059 (P), FR0010600221 (I)
■ Dénomination	TOCQUEVILLE VALUE AMERIQUE
■ Forme juridique	FCP de droit français
■ Compartiment / Nourricier	Non / Non
■ Société de gestion	TOCQUEVILLE FINANCE S.A.
■ Durée d'existence prévue	99 ans
■ Gestionnaire financier par délégation	TOCQUEVILLE ASSET MANAGEMENT L.P.
■ Dépositaire	CM-CIC SECURITIES
■ Evaluateur comptable	CM-CIC ASSET MANAGEMENT
■ Commissaire aux comptes	Constantin & Associés (114, rue Marius AUFAN, 95532 - Levallois-Perret CEDEX)

Informations concernant les placements et la gestion

- **Classification** Actions Internationales
- **OPCVM d'OPCVM** Moins de 10 % de l'actif.
- **Objectif**

L'objectif du FCP **Tocqueville Value Amérique** est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter de la croissance de l'économie internationale et majoritairement nord-américaine tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

- **Indicateur de référence**
Le FCP **Tocqueville Value Amérique** répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice, secteur d'activité. Il n'est donc pas soumis à un indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec celle de l'indice S&P 500 converti en euros, hors dividendes réinvestis.

- **Stratégies d'investissement et actifs entrant dans cette stratégie**
Le FCP **Tocqueville Value Amérique** peut intervenir sur tous les marchés d'actions nord-américaines (USA, Canada) en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous évaluées par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires), ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. Le gérant pourra recourir de manière discrétionnaire à une surexposition du portefeuille via des instruments dérivés. De plus, dans un souci de maintien d'une volatilité faible, le fonds pourra détenir des produits obligataires.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Asset Management L.P.

Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif du fonds en actions. Les actions nord-américaines seront largement majoritaires puisque le fonds sera en permanence exposé au minimum à 75 % du total de son actif sur les actions nord-américaines. Les actions des autres pays de l'OCDE pourront également être présentes (25 % de l'actif maximum), ainsi que des actions de pays non membres de l'OCDE pour un maximum de 10 % du total de l'actif. Le fonds pourra par ailleurs, sur ces mêmes zones géographiques, investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés sur les marchés réglementés.

Des obligations (de notation minimum B), bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Ces supports d'investissements pourront être libellés soit en euro, soit en dollar. Enfin, dans un souci de surexposition du fonds (à hauteur de 110 % maximum) ou au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours aux produits dérivés.

A titre accessoire, dans la limite de 10 % du total de l'actif, et dans un souci de diversification géographique le fonds investira en actions ou parts d'OPCVM français ou européens coordonnés investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la trésorerie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

■ **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par Tocqueville Asset Management L.P. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Votre fonds **Tocqueville Value Amérique** est exposé à plusieurs risques qui sont décrits ci-dessous par ordre d'importance.

- ◆ un risque actions et de marché : si les marchés actions baissent, la valeur du fonds baissera plus vite du fait de la possibilité de s'exposer à hauteur de 110 %. Le fonds pourra être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds suivra le comportement.
- ◆ un risque de liquidité : ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Compte tenu des stratégies d'investissement pouvant être utilisées, le fonds peut être amené à investir à titre accessoire dans des instruments financiers non cotés sur les marchés réglementés, ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.
- ◆ un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes.
- ◆ un risque de perte en capital, le fonds est en permanence investi à plus de 75 % en actions et n'offre pas de garantie en capital. Il se peut que le capital initialement investi ne soit pas entièrement restitué.
- ◆ un risque de change : ce risque est lié à l'exposition du fonds à 75 % minimum sur des titres cotés en dollar américain ou canadien. Ce risque ne sera pas couvert.

Tous ces risques, ainsi que les risques accessoires, sont précisés dans la note détaillée.

■ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Ce fonds s'adresse à tout souscripteur (personne physique et personne morale) qui souhaite investir sur un fonds d'investissement investi à plus de 75 % sur des marchés d'actions et qui accepte ainsi les risques liés à l'évolution des marchés d'actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

■ **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

Informations d'ordre économique

■ **Frais et commissions**

■ **Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc....

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part P : 3,50 % Maximum Part I : 0,00%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part P : 0,00 % Part I : 0,00%
Commission de rachat maximum non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part P : 1,00 % Maximum Part I : 0,00%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part P : 0,00 % Part I : 0,00%

■ **Les frais**

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ◆ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

- ◆ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion, dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- ◆ une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.
- ◆ des frais indirects de gestion, liés aux souscriptions dans les OPCVM qui composent l'actif du fonds.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Parts P : 2,392 % TTC Maximum Parts I : 1,20% TTC Maximum
Commission de surperformance	Actif net	0,00 %
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Bourse France - Dépositaire (7 %) - Société de gestion (93 %) Bourse étrangère - Dépositaire (10 %) - Société de gestion (90 %)	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France : 0,5382 % TTC maximum Bourse étrangère : 0,884 % TTC maximum

■ Régime fiscal

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

■ Conditions de souscription et de rachat

Les souscriptions et les rachats sont recevables en dix-millièmes de parts.
Les ordres de souscriptions et rachats sont centralisés à CM-CIC Securities (Service OPCVM - tél. : 01 45 96 79 94 ; fax : 01 45 96 77 23) **tous les jours jusqu'à 16h00** et réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- **Valeur liquidative d'origine** Parts P : 15,24 €
Parts I : 100 €
- **Montant minimum de première souscription** Parts P : une part
Parts I : 1000 parts
- **Montant des souscriptions ultérieures** Parts P : un dix-millième de part
Parts I : un dix-millième de part

■ **Date de clôture de l'exercice** Dernier jour de Bourse de Paris du mois de **septembre**.

■ **Affectation des résultats** Parts P et I : Capitalisation pure des revenus.

■ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés, même si la Bourse de Paris est ouverte. Dans ce cas, la valorisation est faite le 1^{er} jour de Bourse ouvré suivant. Elle est calculée sur les cours de clôture de la Bourse de Paris.

■ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Affichage dans les locaux de la société de gestion, du dépositaire et journaux spécialisés.

■ **Libellé de la devise de comptabilité** Euro (€)

■ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 21 mars 1983.
Il a été créé le 15 avril 1983.

■ **Modalités de clôture et réouverture du fonds**

Le FCP peut cesser d'émettre des parts lorsqu'un montant maximum d'actif de 3.000.000.000 € (trois milliards) est atteint. La réouverture aux nouvelles souscriptions se fera à partir d'un seuil minimum de 1.000.000.000 € (un milliard).

L'OPCVM se ferme aux nouvelles souscriptions obligatoirement le lendemain du jour où le « seuil haut » est franchit. La réouverture est automatique deux mois après le franchissement du « seuil bas » afin d'avertir l'ensemble des investisseurs.

Les porteurs de l'OPCVM seront informés de toutes les fermetures et réouvertures éventuelles des souscriptions par un communiqué de presse que la société de gestion doit faire paraître dans un quotidien économique de diffusion nationale.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tocqueville Finance S.A. - 8, rue Lamennais - 75008 Paris.

Le document intitulé « Politique de vote » est disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr. Le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés est disponible auprès de :

Tocqueville Finance S.A.- 8, rue Lamennais - 75008 Paris, Tél : 01 53 77 20 20

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

Tocqueville Finance S.A.

Tél : 01 53 77 20 20 @mail : bquiniou@tocquevillefinance.fr

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

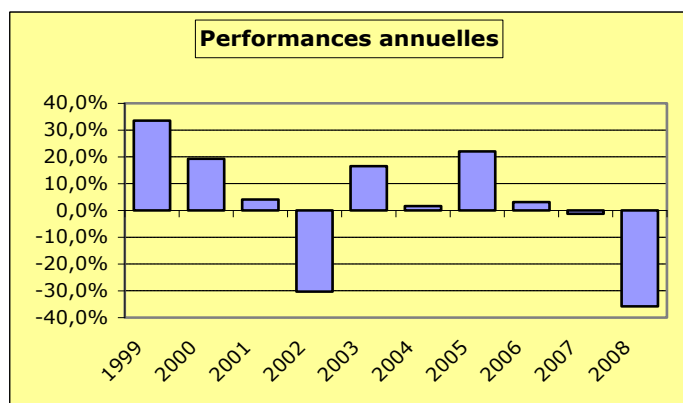
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Date de 1^{ère} publication du prospectus
Date d'édition du prospectus

16 juin 2005
1^{er} janvier 2010

PARTIE B STATISTIQUE

Performances du fonds au 31/12/2008



Performances Annualisées	Tocqueville Value Amérique	S&P 500 en €
1 an	-35,78 %	-36,24 %
3 ans	-13,23 %	-15,56 %
5 ans	-4,14 %	-6,22 %

Source : EUROPERFORMANCE

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis et convertis en euro, en revanche celle de l'indice ne tient pas compte des dividendes.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/09/2009

	Part P	Part I
Frais de fonctionnement et de gestion	2,39 %	1,20 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,00 %	0,00 %
<i>Ce coût se détermine à partir :</i>		
✓ <i>des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>
✓ <i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,33 %	0,33 %
<i>commissions de mouvement</i>	<i>0,33 %</i>	<i>0,33 %</i>
<i>commission de surperformance</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,72 %	1,53 %

■ Les Frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

■ Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

■ Autres frais facturés à l'OPCVM

Il n'y a pas d'autres frais qui peuvent être facturés à l'OPCVM.

La société de gestion n'a passé aucun accord de *soft commissions* avec des intermédiaires financiers ou avec le dépositaire de l'OPCVM.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/09/2009

- Les frais de transaction sur le **portefeuille actions** ont représenté 0,39 % de l'actif moyen
- Calcul du taux de rotation :

$$\frac{(\text{Achats} - \text{Souscriptions}) + (\text{Ventes} - \text{Rachats})}{\text{Moyenne mensuelle de l'actif total}}$$

Le taux de rotation **du portefeuille actions** a été de -37,30 % de l'actif moyen.

Part des transactions réalisées avec des organismes liés :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0,00 %
Titres de créance	0,00 %